



Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
13	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	13290,3776 m <sup>2</sup>
14	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	14,2563 m <sup>2</sup>
15	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	19,9944 m <sup>2</sup>
16	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	11,08 m <sup>2</sup>
17	Extension de l'équipement sportif	Commune de Saint Georges	5768,0309 m <sup>2</sup>
18	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	632,6429 m <sup>2</sup>
19	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	197,4967 m <sup>2</sup>
20	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	3764,7994 m <sup>2</sup>
21	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	237,0399 m <sup>2</sup>
22	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	1623,7094 m <sup>2</sup>
23	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	2119,1843 m <sup>2</sup>
24	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	2419,591 m <sup>2</sup>
25	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	1137,1058 m <sup>2</sup>
26	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	1038,7496 m <sup>2</sup>
27	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	3289,2065 m <sup>2</sup>
28	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	466,1892 m <sup>2</sup>
29	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	106,1994 m <sup>2</sup>
30	Amélioration de la voirie	Commune de Saint Georges	15,3685 m <sup>2</sup>
31	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	6160,253 m <sup>2</sup>
32	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	4363,4228 m <sup>2</sup>
33	Création d'une aire de stationnement	Commune de Saint Georges	6401,024 m <sup>2</sup>
34	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	1932,0354 m <sup>2</sup>
35	Aménagement d'une piste cyclable	Communauté de Communes	4456,4637 m <sup>2</sup>

- Limites de zones et de secteurs
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Emplacements Réservés (ER)
- Zone soumise à un risque naturel identifié (cf PPR annexé)
- Terrains soumis aux dispositions de l'article L. 123.1.7
- Zone de projet au titre de l'article L. 123-2 du Code de l'Urbanisme
- Terrain de plus de 2000 m<sup>2</sup> soumis à la servitude "logements locatifs" de l'article L.123-2-d du Code de l'Urbanisme
- Classement des routes à grande circulation - L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme (recul de 75 m)
- Isolement phonique (recul de 100 m à partir de l'axe de la RD 734)
- Sites archéologiques (zone de saisine seuil A)
- Sites archéologiques (zone de saisine seuil B)

Département de Charente Maritime

**Commune de SAINT GEORGES D'OLERON**

**Plan Local d'Urbanisme**

Echelle : 1 / 5000 ème

**Planche de zonage n°1/3**

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU par le Conseil Municipal en date du 30 avril 2009